

LE JOURNAL DE LA CNE

COMPAGNIE NATIONALE



DES EXPERTS EN ART

Février 2025
N° 23



Fanch Ledan, *Skating in Central Park*, 1979, lithographie

Sommaire

Édito	2
Hommages – Nouveaux membres	2
Les reliures à décor dit « à la fanfare » au XVIII ^e siècle	3-4
La facture électronique	5-6

<i>Electronic invoice</i>	7-8
La peinture en trompe-l'œil, une des signatures de la Maison Jansen	9
Nadia Léger au musée Maillol	10-12
Maillol / Lüpertz	12

Édito

Judith Schoffel de Fabry, présidente de la CNE

Je tiens à remercier les membres de la CNE qui m'ont permis d'être réélue, en novembre 2024, pour un second mandat de trois ans et ainsi de continuer à porter notre voix.

Cette année se tiendront les Assises de l'expertise de la Compagnie, le 17 juin 2025 à l'INHA. Les thèmes abordés tenteront de donner une vision plus large de l'expertise, tournée vers notre futur proche et lointain. Une façon plus philosophique d'anticiper nos charges à venir. Quel sera le monde de l'art dans

cinq ou cinquante ans et plus. Quels types d'experts naîtront ? La Compagnie se doit de tenter d'anticiper notre place dans le monde de demain ainsi que l'évolution des différents modes d'expertise, tout en maintenant ses prérogatives, comme ne pas faire d'expertises sur photos comme seul support.

Ces dernières années, l'harmonisation des décisions européennes a amené le marché de l'art français à devoir fournir plus clairement certains éléments par rapport à la provenance des oeuvres, à

donner des informations sur la traçabilité des objets vendus et leurs nouveaux propriétaires, sur les licences d'importation, sur la TVA à 5,5% et maintenant sur le nouveau mode de facturation prévu pour septembre 2026.

La Compagnie suit ces dossiers au plus près pour nous/vous aider à nous faire entendre et à faire passer les informations entre les instances officielles et les membres de la la CNE.



Judith Schoffel de Fabry

Hommages à Anne-Marie Bénézech et à Patrick Caput



Anne-Marie Bénézech

Nous aimerions honorer la mémoire d'Anne-Marie Bénézech, dont le décès est survenu le 13 octobre 2024, dans sa 87^e année.

Historienne passionnée d'art africain, elle laisse une empreinte impérissable dans le domaine de la recherche et de la compréhension des cultures africaines. Spécialiste de l'art Kuyu, elle en a créé la nomenclature. Sa carrière a été un parcours d'engagement, de rigueur scientifique et de respect profond envers les sociétés dont elle a étudié les créations artistiques.

Son expertise, nourrie par des années de terrain, de recherches minutieuses et de dialogues avec les communautés locales, a permis de rétablir une vision plus juste et plus riche de l'art africain dans sa diversité, sa complexité et ses enjeux contemporains.

Anne-Marie Bénézech nous a offert une réflexion profonde sur les rapports entre art, colonisation et décolonisation, questionnant les contextes de réception, les mécanismes d'appropriation et les enjeux politiques liés à l'art. À travers ses recherches et ses publications, elle a contribué à ouvrir des pistes de réflexion essentielles pour l'avenir des musées, des collections et des échanges interculturels.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

La CNE a le regret de vous annoncer le décès de Patrick Caput, membre de la CNE depuis près de dix ans et grand expert reconnu en arts africains et océaniques, le 25 novembre 2024, à l'âge de 80 ans.

C'est à 17 ans que Patrick Caput découvre les arts africains, au musée de la Porte Dorée. Dès cette époque, il passe de longues heures auprès de marchands et collectionneurs renommés et devient lui-même collectionneur d'objets d'arts d'Afrique et d'Océanie.

Sa carrière professionnelle l'a conduit à résider dans trois pays d'Afrique et à voyager régulièrement en Afrique et en Asie.

Nous saluons son engagement en tant qu'expert, sa passion et son regard acéré en matière d'arts africains et océaniques. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Patrick Caput

Nouveaux membres

**Christian Richard**

Livres rares anciens et modernes

Présenté par Anita van Elferen et Éric Busser

**Sophie de Saint Phalle**

Tapisseries anciennes et modernes

Présentée par Leyla Ahi et Maxime Jabert

Les reliures à décor dit «à la fanfare» au XVIII^e siècle

Christian Richard, expert en livres anciens et modernes, membre de la CNE

Parmi les principaux décors des reliures de luxe, celui dit «à la fanfare» a connu un succès d'une longévité exceptionnelle de la fin du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle. Sa réalisation requiert une dextérité peu commune et une grande maîtrise ; elle a été l'apanage, à chaque période, de quelques rares ateliers. Après avoir brièvement défini le décor à la fanfare et évoqué son évolution au XVII^e siècle, nous présentons ses dernières apparitions durant la première moitié du XVIII^e siècle.

Le décor à la fanfare

Le décor à la fanfare a été étudié par Geoffrey Dudley Hobson dans son ouvrage de 1935 *Les reliures à la fanfare. Le problème de l'S fermé*¹.

Il se caractérise par sa structure à compartiments, de grandeurs et de formes variées, délimités par un ruban formé d'un double filet d'un côté et d'un filet simple de l'autre. Le décor est construit en miroir sur les deux axes de symétrie vertical et horizontal. Il couvre la totalité du plat et s'organise autour d'un compartiment central, en général plus grand et souvent laissé vide. Cette structure à compartiments, utilisée seule, sans les fers de remplissage, donne les reliures dites «à la fanfare à compartiments vides» [Fig. 1].

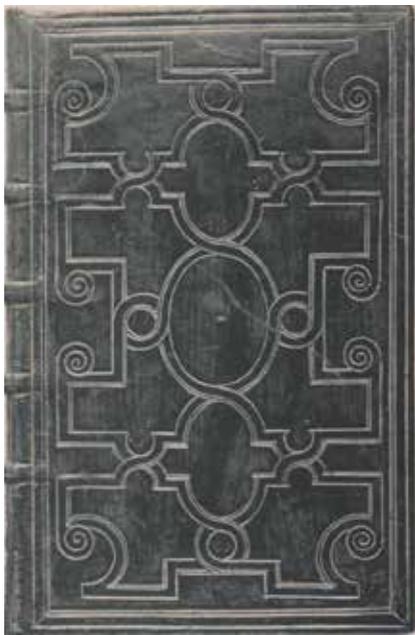


Fig. 1 – Décor à la fanfare vide, *Catalogue Rahir, Livres dans de riches reliures*, n° 59, pl. 13

Le décor type «à la fanfare» est apparu en France vers 1560 et domine sous sa forme classique entre 1570 et les années 1620. Durant cette période, les espaces délimités par le réseau de rubans sont garnis aux petits fers de feuillages au naturel, de grandes volutes, de palmettes, de volutes à queue et de fers à représentation figurée : fleurettes, oiseaux, cornes d'abondance, têtes d'angelots, trophées... [Fig. 2]. Les



Fig. 2 – Décor à la fanfare, *Catalogue Gumuchian XII*, n° 123, pl. XLVI.

feuillages au naturel sont omniprésents durant ces cinquante années. Après 1620, ils sont de moins en moins utilisés, et ils disparaissent complètement après 1640.

L'évolution du décor au XVII^e siècle

À partir des années 1620, un nouveau type de fers apparaît dans les décors de reliures : les fers filigranés ou pointillés. Leur dessin est constitué uniquement par des petits points ou associé des lignes et des successions de petits points. Il rappelle la technique du filigrane des orfèvres. Les motifs principaux sont la spirale simple ou double et des fleurettes stylisées. Ces fers vont prédominer dans les décors des reliures jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Sur les reliures à la fanfare, les fers de remplissage de la période classique vont disparaître au profit de ces nouveaux fers filigranés. Ceux-ci seront souvent utilisés dans une composition très dense ne laissant aucun espace vide dans les compartiments.

G. D. Hobson a appelé ce nouveau style «fanfares tardives». On le nomme aussi de manière plus explicite «reliures à compartiments à fers filigranés (ou pointillés)» ou encore «dorures pointillées dans des compartiments à la fanfare». J'utiliserai ici l'expression plus synthétique de «fanfare filigranée».

Le décor à la fanfare au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, deux ateliers principaux ont réalisé des décors à la fanfare aux petits fers. L'atelier dit des Caumartin dans le style des réalisations de la fin du XVII^e s. et, par la suite, celui d'Antoine-Michel Padeloup. Cependant, la production dominante des décors à la fanfare durant la première moitié du XVIII^e s. sera réalisée à l'aide de plaques.

Reliures aux petits fers. Atelier des Caumartin et A.-M. Padeloup

La principale étude générale sur les reliures du XVII^e siècle est l'œuvre du collectionneur Raphaël Esmerian². Le nom «des Caumartin» a été choisi par R. Esmerian «pour la mauvaise raison que deux des trois volumes» qu'il possédait de cet atelier portaient les armes d'un des membres de la famille Caumartin. D'après lui, après une première apparition vers 1652, l'atelier des Caumartin est actif entre 1685 et 1701 et réalise des décors à la fanfare filigranée. De cette dernière période, R. Esmerian avait un *Breviarium Romanum* et un ouvrage de Rabelais. Il est cependant plus fréquent de rencontrer de cet atelier des *Office de la Semaine sainte (OSS)* publiés par Antoine Dezallier D'Argenville [Fig. 3]. Ils

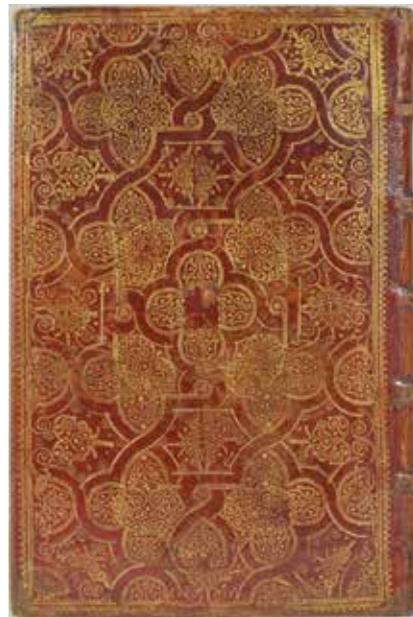


Fig. 3 – Atelier des Caumartin

sont médiocrement dorés, on y trouve beaucoup d'imprécisions dans la pose des filets qui délimitent les rubans, souvent trop longs ou trop courts. Des volutes à queue sont régulièrement utilisées pour terminer les rubans en bordure du cadre et engendrent une certaine confusion, il en est de même pour les nombreux fers qui se chevauchent. Les derniers OSS connus par R. Esmerian dataient de 1701, mais l'atelier a été actif au moins jusqu'en 1717, date d'une *Semaine sainte* vendue chez Koller à Zurich le 22 mars 2023, lot n° 135, sur laquelle on retrouve les fers attribués par R. Esmerian à l'atelier des Caumartin. On peut aussi citer un OSS de 1715 vendu à Drouot chez Brissonneau le 15 novembre 2016, lot n° 14, aux fers identiques. G. D. Hobson avait repéré cet atelier, il mentionne (p. 65) quatre reliures formant un groupe, dont un OSS de 1701 reproduit pl. XXIIb. et un OSS de 1708

conservé en Grande-Bretagne au Royal Collection Trust (RCIN 1081209). Ces reliures sont, elles aussi, par leurs fers, attribuables à l'atelier des Caumartin.

Antoine-Michel Padeloup, dit le Jeune, est l'un des relieurs les plus importants du XVIII^e siècle par la qualité de ses reliures, la variété des décors réalisés et enfin par l'importance de sa production. Relieur actif de 1712 à son décès en 1758, il est le dernier à avoir réalisé, jusqu'en 1738, des décors à la fanfare, filigranés pour la majeure partie [Fig. 4]. Le travail de dorure est d'une qualité d'exécution exceptionnelle, on peut le voir par exemple sur l'exemplaire mosaïqué des *Homélies de saint Jean Chrysostome* de la collection Davis (n° 533-535), conservé à la British Library. R. Esmerian reproduit les principaux fers et liste une vingtaine de reliures de Padeloup décorées de fers pointillés, la dernière datant de 1738. Dans le catalogue de sa deuxième vente, deux beaux exemplaires sont reproduits, les numéros 46, Lauri Giovanni Battista, *Theatri romani orchestra*, et 47, Jacquier Maurice, *Méthode très aisée pour apprendre l'orthographe*.

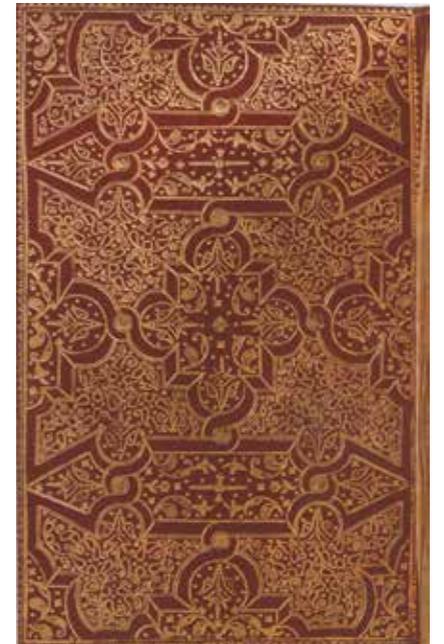


Fig. 4 – A.-M. Padeloup, *Catalogue Sourget XVII*, n° 125

Les plaques «à la fanfare»

À partir de 1717, des *Office de la Semaine sainte* sont imprimés en grand nombre par Jacques Collombat, l'imprimeur du roi, ou par la Veuve Mazières et J.-B. Garnier, celui de la reine, ils sont destinés «à l'usage de la Maison du Roy» ou «dédié à la Reine (ou à la Dauphine) pour l'usage de sa Maison». Les exemplaires destinés à la famille royale et aux plus importants personnages de l'État sont reliés avec le plus grand luxe dans des styles variés. En revanche, les nombreux autres exemplaires destinés

¹ HOBSON Geoffrey Dudley, *Les reliures à la fanfare. Le problème de l'S fermé*, Société des Bibliophiles français, 1935.

² BLAIZOT Georges et GUÉRIN Claude, *Bibliothèque Raphaël Esmerian*, catalogue, deuxième partie, en 2 volumes : vente du 8 décembre 1972 et *Douze tableaux synoptiques sur la reliure au XVII^e siècle*.

Les reliures à décor dit «à la fanfare» au XVIII^e siècle (suite)

à être offerts aux membres du service personnel de Leurs Majestés sont décorés dans le style de la fanfare filigranée à l'aide d'une plaque, technique beaucoup plus rapide et économique. D'un seul coup de presse, tout un plat de la reliure est revêtu d'un décor à l'aspect somptueux et d'une précision parfaite. Il suffit, pour terminer la dorure, d'ajouter les armes au centre du plat, un chiffre ou un fleuron filigrané dans les deux compartiments laissés vides au-dessus et au-dessous de l'espace central, des filets et parfois une roulette plus large d'encadrement pour s'ajuster aux dimensions du plat de la reliure.

Il n'existe que deux plaques différentes avec un décor du type «à la fanfare filigranée», je les nomme PF-A et PF-B (Hobson, pl. XXIII et Barber, p. 309-310³). On les distingue aisément des fanfares exécutées aux petits fers par les rubans de structure qui sont constitués de deux doubles filets et non pas

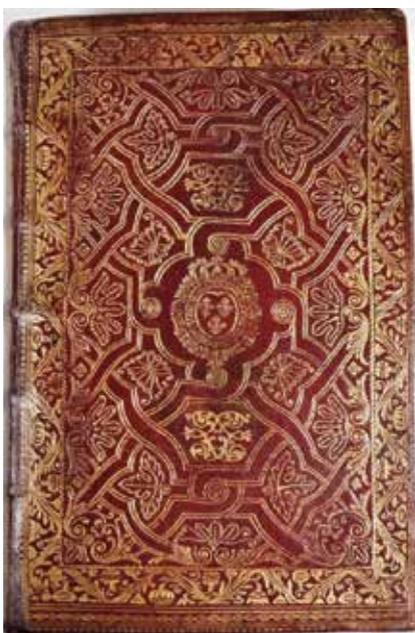


Fig. 5 – Décor à la plaque PF-A & roulette 66

d'un filet simple d'un côté et d'un double filet de l'autre côté. Une autre caractéristique est la profondeur de l'empreinte de la dorure due à la forte pression de la presse.

La première plaque PF-A [Fig. 5] est encadrée par un filet ondulé, elle apparaît avant 1720 sur des OSS imprimés par Antoine Dezallier (1680-1765) et dès 1717 sur ceux imprimés par J. Collombat pour la maison du roi, elle a été utilisée au moins jusqu'en 1748 et principalement, si ce n'est dans tous les cas, avec les armes et chiffres du roi. Quatre OSS datés pour l'un de 1715, pour les trois autres de 1717, avec cette plaque, tous avec les armes et chiffres du roi, possèdent un fer d'entre-nerfs à un coup à décor en forme de «X» [Fig. 6a] : ce fer disparaît par la suite.

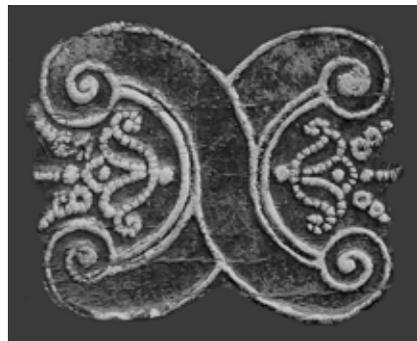


Fig. 6a – Fer d'entre-nerfs à décor en forme de «X»



Fig. 6b – Fer d'entre-nerfs à décor à la fanfare, points à l'extérieur

Les entre-nerfs des OSS des années suivantes sont décorés d'un fer à structure de fanfare avec une petite fleur de lys en son centre, il en existe au moins trois modèles [Fig. 6b, 6c et 6d]. Les fers 6b et 6c sont presque identiques, on les différencie par les deux points à droite qui sont positionnés soit à l'extérieur du filet courbe en pointillé (6b), soit à l'intérieur de ce filet (6c). Ces deux fers sont communs aux deux plaques. En revanche, je n'ai trouvé le fer 6d qu'associé à la seconde plaque à décor à la fanfare.

La seconde plaque PF-B [Fig. 7] a été utilisée sur des volumes datés de 1724 à 1752 (*a minima*). Cette seconde plaque a un dessin plus riche et plus fin que la première; elle est, semble-t-il, réservée aux OSS imprimés par la Veuve Mazières et Garnier pour la reine ou pour la dauphine.

Sur des livres de format supérieur à celui de la plaque, le relieur doit rajouter, outre les filets, une roulette d'encadrement à large décor. Trois roulettes différentes ont été utilisées, elles sont cataloguées dans l'ouvrage de G. Barber sous Roll 66, Roll 74 et Roll 81. La roulette 66 complète la plaque PF-A [Fig. 5], elle est remplacée vers 1741 par la roulette 74 sur les côtés et la roulette 81 en tête et pied du plat. La plaque PF-B ne comporte pas de filet d'encadrement, plus grande, elle couvre en général toute la surface du plat et de fines roulettes suffisent à constituer l'encadrement. Une exception cependant, un OSS, daté de 1728 et de format supérieur, présente la plaque PF-B associée aux roulettes 74 et 81 [Fig. 7].

Les deux fers 6b et 6c pour le décor



Fig. 6c – Fer d'entre-nerfs à décor à la fanfare, points à l'intérieur



Fig. 6d – Fer d'entre-nerfs à décor rayonnant

du dos et les roulettes 74 et 81 sont communs aux deux plaques, cela permet d'établir que ces plaques sont issues du même atelier de reliure. Avec le roi comme commanditaire, le recours aux imprimeurs royaux et la cour et les officiers des maisons royales comme destinataires de ces ouvrages, l'hypothèse la plus probable est que le relieur, où les relieurs successifs, sont à chercher parmi les relieurs du roi.

Quatre relieurs ont porté le titre de «relieur du Roy» durant cette période : Louis-Joseph Dubois (c. 1705-1728); Luc-Antoine Boyer (1698-1733); Augustin Duseuil (1717-1746) et Antoine-Michel Padeloup (1733-1758).

La roulette 81 est attribuée par G. Barber à A.-M. Padeloup, en effet, elle est commune sur les exemplaires du livre de Johann Martin Weiss,



Fig. 7 – Décor à la plaque PF-B & roulettes 74 et 81

Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du roi [1747], dont on sait que la moitié du tirage, soit mille exemplaires, a été reliée au début de l'année 1748 par A.-M. Padeloup⁴. G. Barber base son attribution sur un exemplaire du livre de J. M. Weiss avec une étiquette (Barber, cat. 431). La roulette 81 caractérise l'atelier de A.-M. Padeloup à partir de 1747/1748. La roulette 66 est aussi attribuée à A.-M. Padeloup par G. Barber, car elle est présente sur un ouvrage de 1733 décoré d'une dentelle droite, portant son étiquette (Barber, cat. 392). Mais une incertitude subsiste sur cette date, car l'ouvrage a pu être relié bien plus tard, ou, plus grave, l'étiquette a pu être apposée frauduleusement. G. Barber ne donne pas d'attribution pour la roulette 74.

Ainsi, les reliures à plaque à la fanfare réalisées à partir de 1747/1748 peuvent être attribuées à l'atelier de A.-M. Padeloup. Je considère cependant hasardeux de lui attribuer la paternité de ces reliures pour les périodes antérieures à 1747, et surtout avant l'année 1733 où il a été nommé relieur du roi. Jusqu'à présent, nous n'avons aucun document d'archives ni de travaux de recherche susceptibles de nous indiquer quel est le relieur (ou les relieurs) qui a utilisé ces plaques entre 1717 et 1747.

Avec l'arrivée de Madame de Pompadour à la tête de la cour, un nouveau style va s'imposer : le décor «à la dentelle». Le vieux style «à la fanfare», qui ne survivait que sur les OSS décorés à l'aide de plaques, disparut complètement. Quant à l'appellation «à la fanfare», elle est apparue bien plus tard, à propos d'une copie de ce type de décor réalisée par Jacques Thouvenin en 1828 pour Charles Nodier, sur un exemplaire des *Fanfares et corvées abbadesques des Double Bontemps*, imprimé à Chambéry en 1613.

³ BARBER Giles, *The James A. de Rothschild Bequest at Waddesdon Manor. Printed Books and Bookbindings*, The National Trust. 2013.

⁴ HATT Jacques, « La représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du Roi en 1744. Histoire d'un livre », *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, année 2 (1923), p. 140-166.

La facture électronique



L'obligation pour les entreprises établies en France d'émettre et de recevoir des factures électroniques s'appliquera progressivement à partir du 1^{er} septembre 2026. Dans le cadre de cette obligation, il est impératif de choisir une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises françaises sont déjà tenues d'envoyer leurs factures à destination de la sphère publique de façon dématérialisée; votre entreprise adresse peut-être déjà dans ce cadre ses factures par le portail Chorus Pro.

Le contexte

- Accélération de la dématérialisation des procédures avec l'administration fiscale :

- e-invoicing : factures électroniques B2B domestiques (réalisées sur le territoire national **entre entreprises assujetties à la TVA établies en France**);

- e-reporting : données de paiement, transactions B2C (entreprises-particuliers), export.

- Les objectifs de la réforme :

- faciliter les relations interentreprises et renforcer leur compétitivité;

- améliorer la détection de la fraude;
- **simplifier, à terme, leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce à un préremplissage des déclarations;**

- améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises (conjuncture, délais de paiement);

- réduire les coûts liés à l'utilisation des factures papier.

- Les textes de références :

- loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 – article 91;

- loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 – article 62;

- décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction;

- ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 relative à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction.

Précisions sur le contexte

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures « papier » ou du PDF ordinaire, lesquelles ne sont pas des factures électroniques.

- E-invoicing (article 289 bis du CGI) :
 - périmètre : factures B2B domestiques, c'est-à-dire réalisées sur le territoire national **entre entreprises assujetties à la TVA établies en France**;

- modalités : extraction des données effectuées par les plateformes et transmises à la plateforme de facturation publique qui se chargera de transmettre à la DGFIP;

- périodicité : au fil de l'eau et au minimum quotidien.

- E-reporting (article 290 bis du CGI) ;
 - périmètre : tout ce qui n'est pas dans e-invoicing :

- ✓ ventes B2C (non assujettis à la TVA, exemple : association),

- ✓ ventes B2B internationales + acquisitions intracommunautaires (autoliquidation);

- modalités :

- ✓ ventes B2B international : facture obligatoire, les données à fournir sont les mêmes que pour le B2B e-invoicing,

- ✓ vente B2C :

- ♦ logiciel de caisse électronique : Z de caisse quotidien par jour, potentiellement concaténé par SIREN (total HT, détail de TVA ventilé, TTC, encaissements par mode de paiement),

- ♦ outil de facturation : idem que pour l'e-invoicing => nécessité d'extraire les données attendues, par vente,

- ♦ pas d'outil de facturation : détail par vente de la ventilation de TVA + HT,

- ✓ acquisition intracommunautaire : idem que l'e-invoicing avec tolérance éventuelle sur le détail des données (nécessite une saisie complète puisque la facture n'est pas forcément avec des données);

- périodicité :

- ✓ régime de TVA normal mensuel : par décade dépôt sous 10 jours (le 20, le 30 et le 10 du mois suivant),

- ✓ régime simplifié ou normal trimestriel : mensuel, sous 7 jours,

- données de paiement transmises au fil de l'eau :

- ✓ date de la transaction de paiement,

- ✓ montant du paiement en euros (y compris partiel),

- ✓ date/montant de l'escompte si paiement par avance,

- ✓ nom de l'établissement financier du destinataire du paiement,

- ✓ nom et prénom du destinataire du paiement (si cas particulier, affacturage),

- ✓ mode de paiement.

Le calendrier des obligations :

Afin de garantir le passage à la facturation électronique des entreprises dans les meilleures conditions possibles, la loi de finances pour 2024 a fixé un nouveau calendrier d'application de cette réforme.

L'obligation d'émettre des factures électroniques se fera :

- le 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI);

- le 1^{er} septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises.

L'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le 1^{er} septembre 2026.

À savoir :

Les factures électroniques transiteront sur une plateforme utilisée par l'émetteur et le destinataire de la facture. Celle-ci sera nécessairement une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) accréditée par l'administration fiscale. Le portail public de facturation n'étant finalement pas mis en place.

Comment s'apprécie le critère de taille de mon entreprise ?

La taille de l'entreprise est appréciée selon les critères définis à l'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

- Une microentreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

- Une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

- Une ETI, entreprise de taille intermédiaire, est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros.

- Une grande entreprise est une entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes.

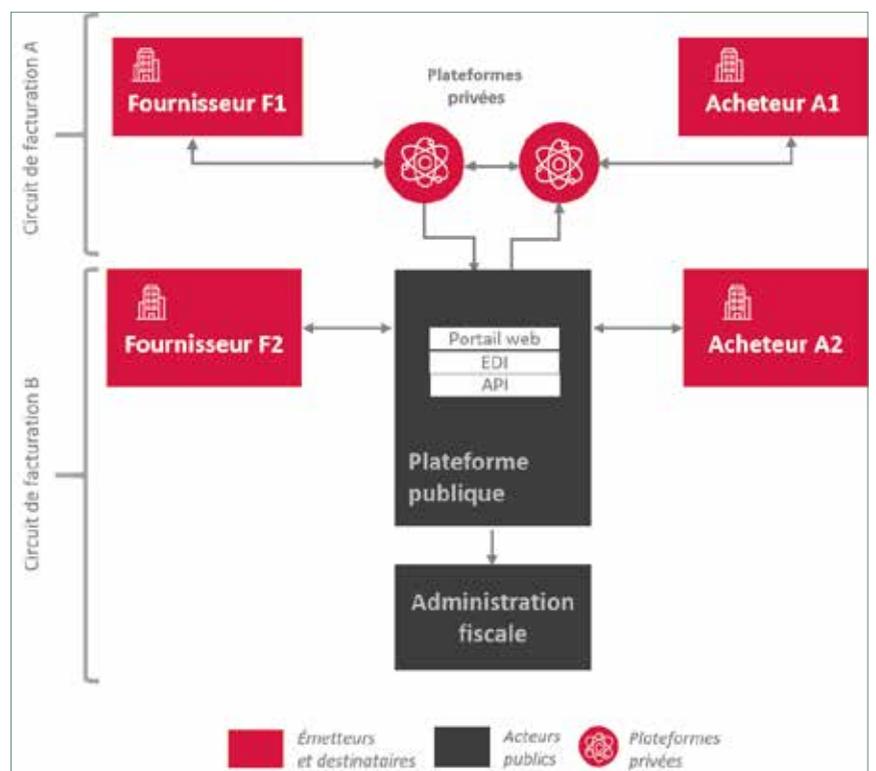
Schéma de mise en œuvre en France :

Formats obligatoires de la facturation électronique

Dès 2026, les factures en France devront obligatoirement être dans un des trois formats suivants :

- UBL (*Universal Business Language*) ou CII (*Cross Industry Invoice*) sont des factures sous la forme d'un fichier XML;

- Factur-X (contient à la fois un fichier PDF lisible pour les utilisateurs et ses données attachées en XML, c'est le format le plus utilisé pour être peu onéreux par rapport au procédé comme l'EDI fiscal).



Electronic invoicing

From 1 September 2026, companies established in France will progressively have to send and receive invoices electronically. To comply with this new obligation, it is imperative to choose a partner dematerialisation platform (PDP).

Since 1 January 2020, all French companies have to send their invoices for the public sphere electronically: your company might already be sending its invoices via the Chorus Pro portal to this end.

Context:

- Acceleration of the digitalisation of procedures with the tax administration:

- E-invoicing : electronic invoices for domestic B2B (effected on national territory between businesses subjected to VAT and established in France),
- E-reporting : payment data, B2C Transactions (business to customer), export.

- The Objectives of the Reform:

- To facilitate inter business relationships and to reinforce their competitiveness,
- To improve the detection of fraud,
- To simplify, in the long term, VAT return obligations thanks to pre-filled declarations,
- To improve real time knowledge of businesses' activity (conjuncture, payment terms).
- To reduce the costs involved in paper invoicing.

- Reference Texts:

- Finance law n° 2023-1322 of 29 decembre 2023 for 2024 - Article 91
- Finance law n° 2022-1726 of 30 decembre 2022 for 2023 - Article 62
- Decree n° 2022-1299 of 7 octobre 2022 pertaining to the generalization of electronic invoicing for transactions between VAT subjected businesses and for the transmission of transaction data
- Ordinance n° 2021-1190 of 15 Septembre 2021 pertaining to the generalisation of electronic invoicing between VAT subjected businesses and the transmission of transaction data

Precisions on the Context:

What is an electronic invoice?

An electronic invoice is an invoice that is emitted and received in a digitalised form and that necessarily contains a minimum and structured base of data which differentiates it from paper or ordinary PDF files that are not electronic invoices.

- E-invoicing (Article 289b of the General Tax Code) :

- Perimeter: domestic B2B invoices i.e. effected on national territory between businesses subjected to VAT and established in France.

- Modalities: data extraction effected on platforms and transmitted to public invoicing platforms that will take on the transmission to the Directorate General of Taxation

- Periodicity: as and when and once a day minimum

- E-reporting (Article 290b of the General Tax Code) :

- Perimeter: Everything that is not in the E-invoicing:

- ✓ B2C sales (not subjected to VAT, for example: associations),

- ✓ B2B international sales + acquisitions intra-community (self-liquidation)

- Modalities:

- ✓ B2B international sales: compulsory invoice, information to be given: the same as for B2B e-invoicing,

- ✓ B2C sales:

- ◆ Electronic cash register software: daily z register, potentially concatenated by SIREN number (Unique identification number of a company): total excluding tax, detail of VAT allocation, tax included, total encasement by method of payment,

- ◆ Invoicing tool: ibid. e-invoicing => necessity to extract expected information, by sale

- ◆ No invoicing tool: detail by sale of VAT allocation + tax excluded

- ✓ acquisitions intra-community: ibid E-invoicing with possible tolerance of the detail of the data (needs complete input because the invoice does not necessarily include the data)

- Periodicity

- ✓ Ordinary monthly VAT regime: deposit every 10 days: on the 20th, the 30th and the 10th of the following month,

- ✓ Simplified or Normal Quarterly regime: monthly, within 7 days

- Payment data transmitted as and when:

- ✓ Date of payment transaction

- ✓ Payment amount in Euros (including partial payment)

- ✓ Date / Amount of deposit if advance payment

- ✓ Name of payment beneficiary's financial establishment

- ✓ Payment beneficiary's surname and first name (factoring if special case)

- ✓ Method of payment

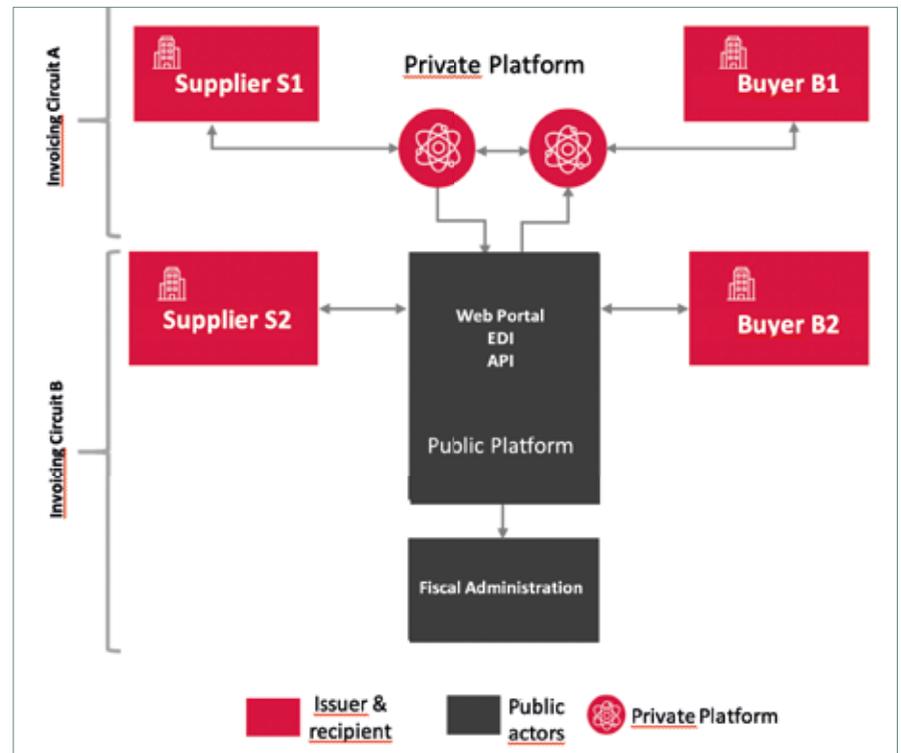
Calendar of Legal Obligations :

To guarantee the best conditions of transition to electronic invoicing for businesses, the law of finances for 2024 has determined a calendar of application

does not exceed 2 billion euros;

- a large business is a business that cannot be classified in any the above categories.

Diagramme of implementation in France:



Compulsory formats for electronic invoicing

As from 2006, invoices in France will necessarily have to be edited using one of the three following formats:

- UBL (Universal Business Language) or CII (Cross Industry Invoice) will be invoices in XML format.

- Factur-X (contains both a readable PDF file for users with data attached on an XML file, this is the most commonly used format as it is cheaper than a process like EDI Fiscal).

Y diagramme - from businesses to the administration:

3 actors:

PPF : Public Invoicing Portal: the Directorate General of Taxation data concentrator → state run service. Portal free of charge.

Also manages the directory.

PDP : Partner Digitalisation Platform: trusted third party → Private service platform: referenced by the Directorate General of Taxation and regularly audited. They will be made known by year's end of 2023.

OD : Digitalisation Operator → Intermediary between businesses and the PDP.

How to choose?

This will depend on:

- The size of the business and the number of invoices,
- The complexity of the economic activity

for this reform. The obligation to emit electronic invoices will take effect on:

- 1st Septembre 2026 for Large and mid-sized businesses;
- 1st Septembre 2027 for small, very small and medium businesses

The obligation to receive electronic invoices will apply to all businesses as of the 1st Septembre 2026.

Namely

Electronic invoices will go through a platform used by the issuer and the recipient of the invoice. It will necessarily be a Partner Digitalisation Platform (PDP) approved by the tax administration. The public invoicing portal not having been set up finally.

How to assess the size of my business?

The size of a business is defined in article 51 of law n°2008-776 of 4 August 2008 for the modernisation of the economy:

- a very small business is a business with under 10 employees and whose annual turnover or annual report does not exceed 2 million euros;

- a small to medium sized business is a business with under 250 employees and whose annual turnover does not exceed 50 million euros or whose annual report does not exceed 43 million euros;

- a midsized business is a business with less than 5000 employees and whose annual turnover does not exceed 1.5 billion euros or whose annual report

Electronic invoicing (part 2)

- Exposure the different cases of management: expense management, deposits, online sales, factoring...

- International activity?
- Capacity to follow and implement regulatory obligations.
- Budget, disposable resources;

How will I be able to undertake all these transmissions?

You will receive your supplier invoices electronically via the platform(s) you will have chosen. This/these platform(s) can be (a) partner digitalisation platform(s) or the public invoicing portal (PPF - Chorus Pro). It can be the same as your supplier's.

Similarly, for invoicing your clients, you will have to use the services of the digitalisation platform of your choice.

The transmission of the data related to other transactions (international transactions or with non-subjected parties) will also be processed via a digitalisation platform.

Every business is free to select the digitalisation platform(s) of its choice, partner platform and/or public invoicing platform depending on its needs.

When will I be able to choose my digitalisation platform?

Digitalisation platforms are authorised to operate thanks to a registration number granted by the administration. The list of partner platforms, i.e. registered is available on the following tax administration website:

<https://www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-de-dematerialisation-partenaires-pdp-immatriculees-sous-reserve>

The implementation diagramme can

be summed up as follows:

Invoice collection:

- the PDP (Partner Digitalisation Platform) indicates that an invoice has been deposited and is available,
- I check the invoice,
- I approve (totally or partially), I suspend or dispute, or I refuse the invoice,
- If the invoice is approved, payment is carried out according to the settings provided (payment date, method of payment) and the Payment Transfer status is sent to the supplier,
- The supplier checks the payment and transmits the encasement status for the invoice to the PDP

Creating an Invoice:

- The company / the practice inputs the invoice information in the dedicated tool
- The validated invoice is sent to the client either via the PPF or via the PDP (according to the choice in the repertory)
- My PDP collects the successive statuses of the invoice
- The client settles the invoice

How to obtain further information on the reform of electronic invoicing?

You will find further information on the portal: impots.gouv.fr, rubrique Professionnel > Je passe à la facturation électronique. (impots.gouv.fr, Professional > I migrate to electronic invoicing)

A FAQ section will allow you to get to know the reform better: it is regularly updated and we invite you to consult it.

A set of documentary resources will enable you to obtain more details concerning certain specificities: *le dossier de spécifications externes de*

la facturation électronique (Folder for external specifications of electronic invoicing) notably specifies all the necessary requirements to deposit, receive and transmit electronic invoices and the data to the administration.

In brief...

An interoperable information system that is common to client businesses, via linked-up solutions accessible at all times and from anywhere, allowing:

- Automatic collection of invoices
- Electronic creation and automatic sending of the invoice in the expected format
- Follow-up of invoices via the PDP (status, rejection, repertory)
- Pre-validation of the completeness, quality and compliance of the information collated/transmitted
- Accounting and fiscal processing of invoices
- Payment and follow-up of payments/reminders
- Cash flow management

The Main advantages of Electronic Invoicing:

- Saves time,
- Facilitates collection,
- Reduces risk of errors,
- Reduces costs,
- Real time steering of invoicing,
- Traceability,
- Audit trail management,
- Archiving and accessibility.
- Introducing Different Solutions to Clients and accompanying them through their transformation
 - Adaptation of the invoicing software when it exists,

– Help with the internal (partial or total) or external (partial or total) solution including the practice's solution if it exists,

– Revue of the invoicing processes (inventory of existing procedures, typology of third parties and associated volumes) and mapping of tools and/or information systems,

– Project management: specifications, meeting up with the different providers if that is the chosen solution, defining an implementation schedule, Testing provisions for the collection software,

– Setting up an invoicing and collection software.

The implementation of electronic invoicing will be an upheaval in the organisation within the company.

How to proceed?

Practical advice to be prepared for the reform as of today

Automate the collection of invoices

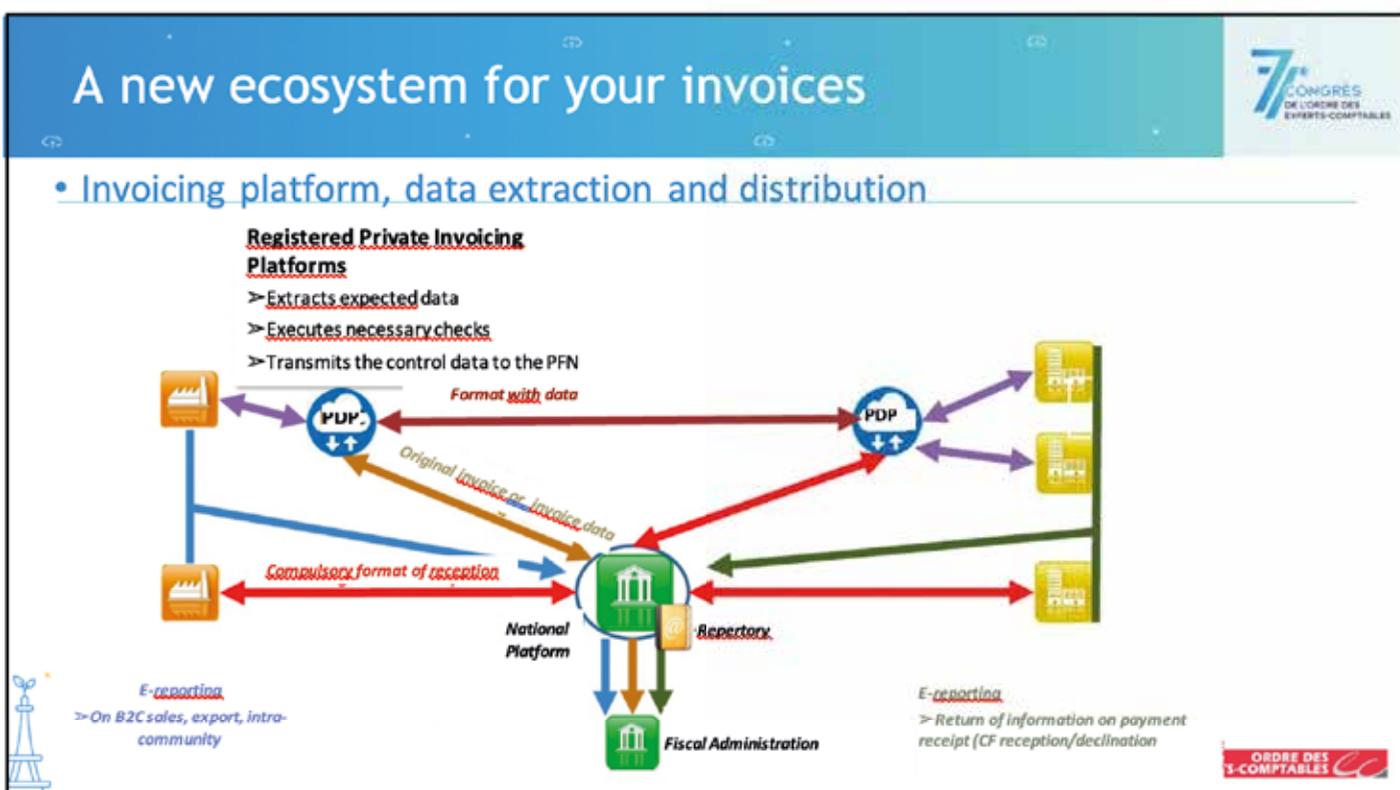
Systematise the settings for the automatism of VAT production on the production tool (from Manual to automatic)

Generalise the automatic collection of bank flows: collecting and automatism

Realise the sending of sales invoices before the 10th of every month to train teams

Obtain As from now, the invoicing, open production and inter-connected solutions as well as other market tools

Choose a tool equipped with a PDP tool open to all digitalised accounting professional actors



La peinture en trompe-l'œil, une des signatures de la Maison Jansen

Matthieu Richard, expert en mobilier français
des années 1930-1950, membre de la CNE

La galerie Matthieu Richard est spécialisée dans les arts décoratifs et le design du ^{xx}^e siècle. Avec plus de vingt-cinq ans d'expérience dans ce domaine, Matthieu Richard, expert au sein de la Compagnie nationale des experts, se place comme l'un des marchands les plus rigoureux de sa génération.

Matthieu et son épouse, Sophie, privilégient dans leur espace, situé à Paris au cœur du quartier de Saint-Germain-des-Prés, un éventail de pièces des grands créateurs français des années 1950 : Jean Royère, Jacques Adnet, Georges Jouve, Charlotte Perriand, Louis Sognot, Alexandre Noll, Audoux-Minnet, Jean Prouvé, Marc Du Plantier, Mathieu Matégot...

Poussant les murs de leur galerie, Matthieu et Sophie Richard vous inviteront à découvrir leur espace privé, sur cour, à deux pas de la rue de Seine. La galerie est présente au PAD Paris, PAD London et Design Miami Basel où elle montre chaque année des ensembles de meubles, objets et luminaires des plus grands noms des années 1950.

Cet unique secrétaire d'époque Charles X a été commandé en 1933 à la Maison Jansen par un client bourgeois, il était destiné à son appartement de Cannes. Le décor en trompe-l'œil a transformé ce meuble du début du ^{xix}^e siècle d'apparence classique en une œuvre d'un charme intemporel d'inspiration botanique.



On répertorie notamment deux commodes dans le même esprit, l'une pour la chambre de la duchesse de Windsor au château de la Croë à Antibes réalisée en 1938, à décor de rubans, d'enveloppes, d'une paire de ciseaux et de pompons, l'autre d'inspiration chinoise peinte de feuillages de bambous vers 1940.

Encore, en 1943, pour Drue et Henry J. Heinz II, Jansen dote les portes du salon de leur appartement de New York de splendides bibliothèques peintes en trompe-l'œil, (voir des illustrations dans *Jansen furniture* par James Archer Abbott).

Notre secrétaire se situe précisément à cette époque et constitue un bel exemple de trompe-l'œil associant tradition et création.

Si l'artiste de la Maison a réservé son talent aux façades devenues autant de tableaux, l'intérieur, lui, a conservé tous les secrets du passé.



L'ensemble représente un fond de bois clair au veinage marqué, qui supporte les thèmes des différents tableaux, et comme un leitmotiv, ces tableaux sont encadrés de stries, ici dans les tons de vert.

Sur l'abattant, une vitrine en trompe-l'œil dont l'ouvrant à deux portes laisse apparaître des ouvrages reliés consacrés à la flore, ainsi que quelques plantes en cache-pots de faïence, des planches d'herbier épinglées et, en guise de signature, une carte de visite Jansen, glissée sous un cache-pot...

En partie basse, le décor peint masque les trois tiroirs du secrétaire en reproduisant quelques documents officiels, un acte notarié, un bail et, non sans humour, un télégramme daté du 2 octobre 1943 peint sur un tiroir, qui nous en apprend la date de sa livraison par le message suivant : « secrétaire enfin terminé ».

Le tiroir en plinthe reste très sobre, celui du haut, en doucine, est décoré de papillons et supporte un marbre vert d'Estours.



Chaque côté du meuble est décoré de rubans, d'une paire de ciseaux, de sachets de graines, de planches botaniques traitant du citron et de la pivoine.

Quant à l'intérieur, resté d'origine, il révèle un théâtre en placage de citronnier aux filets d'ébène et aménagé de six tiroirs.

Ce meuble de la Maison Jansen (1880-1989) se situe en plein milieu de son histoire.

Histoire qui commence en 1880, quand un jeune duc hollandais, Jean-Henri Jansen (1854-1928) installe au 9, rue Royale à Paris (adresse occupée aujourd'hui par la Maison Christofle) une galerie proposant un

mobilier de son temps, tel que des pièces de style turc, ou des créations occidentales japonistes, très en vogue à l'époque, mais aussi des objets d'art.



Le succès de l'entreprise est immédiat, ses vitrines font sensation, Jansen proposant tout ce que ses clients fortunés peuvent souhaiter pour aménager leur intérieur. Il se concentre sur la recherche historique en matière de mobilier, tout en intégrant les besoins de ses clients dans leurs espaces de vie, il est en cela le précurseur de nos actuels architectes d'intérieur.

Il devient un important acheteur d'antiquités, en fait le négoce et parallèlement s'en inspire pour ses ateliers de fabrication de meubles, sis d'abord dans le 16^e arrondissement puis dans le 11^e, rue Saint Sabin. Il revisite les styles Louis XIV, Louis XVI, Empire, et est en mesure de proposer à ses clients une décoration globale, de la conception à la réalisation.

Dans cette dynamique, la Maison Jansen participe à de nombreuses expositions internationales, comme celles d'Amsterdam, Paris, Barcelone, et celle de New York en 1938, se forgeant ainsi une grande renommée, et emploie plus de 700 personnes.

Le style Jansen, un savant mélange de l'esprit des palais français du ^{xviii}^e siècle, de théâtralité hollywoodienne des années 1920 et du charme subtil des maisons de campagne, conjugue désormais tradition et modernité, des décors d'un style intemporel et des pièces d'une grande qualité d'exécution.

En 1928, Jean-Henri Jansen disparaît, mais l'épopée se poursuit, et sa maison

traverse les décennies malgré plusieurs crises mondiales.

De 1920 à 1950, la Maison Jansen va créer des pièces modernistes et décoratives dans l'esprit du moment.

Grâce à une fine stratégie commerciale, ciblant une clientèle d'élite, elle s'installe dans des villes telles que Londres, Prague, New York, Sao Paulo, Le Caire, Alexandrie, Rome et La Havane.

D'autre part, plusieurs collaborateurs, figures majeures de la décoration tels que Stéphane Boudin (1888-1967), puis Pierre Delbée (1900-1974) ou Jayne Wrightsman (1919-2019), surnommée La Reine de New York, imposeront les arts décoratifs français sur quatre continents.

Sa clientèle compte les noms les plus prestigieux de la planète, parmi lesquels ceux des cours royales de Belgique, d'Espagne, d'Angleterre, du Maroc, les ambassades à travers le monde, le président Bourguiba, la famille Rothschild, le Shah d'Iran pour de la célébration à Persépolis des 2500 ans de la Perse, le couple Kennedy pour leurs appartements à la Maison Blanche...

La Maison Jansen signe une esthétique néoclassique ^{xviii}^e reconnaissable entre toutes qui perdurera tout un siècle

Tout au long de cette période, les artistes peintres successifs des ateliers, puisant dans les collections de meubles anciens de la Maison, réaliseront d'extraordinaires décors en trompe-l'œil.

Galerie Matthieu Richard
34, rue de Seine - 75006 Paris
art.works@orange.fr
+33 (0)1 56 24 44 87



Nadia Léger - Une femme d'avant-garde au musée Maillol

Olivier Lorquin, président du musée Maillol, membre de la CNE,
Benoît Remiche et son équipe, directeur artistique de Tempora

Du 8 novembre 2024 au 23 mars 2025

Une exposition d'art et d'histoire conçue, réalisée et produite par Tempora, en collaboration avec Aymar et Jean du Chatenet.



Affiche de l'exposition « Nadia Léger. Une femme d'avant-garde »

Nadia Khodossievitch-Léger (1904-1982) a été une figure de l'art du xx^e siècle. À travers plus de 150 œuvres, la rétrospective «Nadia Léger. Une femme d'avant-garde» retrace le parcours largement méconnu de cette femme d'exception, tout à la fois peintre prolifique, éditrice de revue, collaboratrice de son époux Fernand Léger, résistante, bâtisseuse de musées et fervente militante communiste.

L'exposition suit son itinéraire de son village natal biélorusse à Paris, les influences qu'elle a subies et les communautés artistiques qu'elle a côtoyées. Grâce à des dialogues inédits avec les œuvres de Fernand Léger, Pablo Picasso, et des élèves de l'Atelier Léger (Nicolas de Staël, Hans Hartung, Marcelle Cahn...), l'exposition explore l'univers de cette adepte des aventures collectives.

Artiste avant tout, son œuvre picturale n'a cessé d'évoluer au contact des avant-gardes de son temps, en tension constante entre abstraction et figuration. Du cubisme au suprématisme, du suprématisme au réalisme et un retour au suprématisme, sa production témoigne d'une capacité à se réinventer, illustrée par une signature changeant au gré des étapes de sa vie créatrice.

Immigrée jeune en France de sa Russie natale, Nadia Khodossievitch-Léger a été directrice de l'Atelier de Fernand Léger – son mentor –, bâtisseuse de musées à sa gloire, éditrice de revue, résistante, l'intime des plus grands artistes du siècle. Elle a surtout été peintre.

Et puis, elle a virtuellement disparu de la mémoire collective. À cette occultation, on a avancé un faisceau de raisons.

Certaines semblent moins convaincantes que d'autres.

Ainsi de son communisme, il est vrai de l'espèce stalinienne, inébranlable et jusqu'au-boutiste.

Mais tant d'autres n'en ont point souffert, bien au contraire, à une époque où le communisme n'était pas une idéologie parmi d'autres, mais une mode intellectuelle et une attitude.

Elle était aussi une étrangère, mais, là encore, l'essentiel de l'École de Paris était fait d'étrangers. Elle était aussi femme dans un milieu artistique parisien qui, à la différence des autres grands foyers d'avant-garde comme la Russie ou l'Allemagne, était resté plutôt patriarcal et, tout progressiste qu'il se voulût, non exempt de machisme.

Cependant, deux handicaps semblent déterminants. L'un est l'ombre portée de Fernand Léger. Elle en était consciente elle-même : « Léger, c'est un géant comme Picasso, Braque, Matisse. J'ai vécu près de lui... écrasée... » L'autre est à chercher dans son œuvre elle-même. Il est difficile d'y déceler une unité de style et d'inspiration. Cette amie intime de Chagall, proche de Braque et de Picasso, a touché, successivement ou en même temps, à tant de genres, elle a été de tant de courants : suprématisme, constructivisme, cubisme, nouveau réalisme français, suprématisme derechef... Nadia Léger est une éponge, qui passe d'un style à l'autre selon ses coups de cœur, les influences qu'elle subit, des impératifs idéologiques.

Sa signature, changeant au gré des étapes de sa vie créatrice et de ses mariages, témoigne d'une identité plurielle dont la variété de la production est le reflet.

Cette rétrospective suit la longue et riche carrière de Nadia Léger à travers les lieux de son parcours initiatique, de la Russie à la France, où s'est déployé un talent parvenu à maturité.

L'exposition explore les avant-gardes au sein desquelles elle a évolué, confronte son œuvre à celle de ses contemporains – en particulier celle de Fernand Léger et des élèves de l'Atelier – et établit des correspondances entre son art et ses engagements politiques et sociaux.

«Nadia Léger. Une femme d'avant-garde» entend ainsi lui assurer la place qu'elle mérite dans l'histoire de l'art moderne, en ancrant son œuvre dans l'histoire politique, culturelle et de

«mentalités» de son temps. En collaboration avec Aymar et Jean du Chatenet, cette exposition sur Nadia Léger a été rendue possible grâce à la générosité des ayants droit et de collectionneurs privés. Les partenaires remercient également les institutions et galeries pour leur soutien et le prêt de leurs œuvres.

Biographie de Nadia Léger

1904 : naissance de Nadejda Khodossievitch à Ossetishchi (Empire russe), dans l'actuelle Biélorussie, le 23 octobre.

1919 : intègre les Ateliers nationaux supérieurs des beaux-arts de Smolensk et suit les cours de Wladyslaw Strzeminski.

1922 : entre à l'Académie des beaux-arts de Varsovie.

1924 : épouse le peintre polonais Stanislas Grabowski. Prend le nom de Wanda Grabowska.

1925 : arrivée du couple à Paris. Devient élève d'Amédée Ozenfant à l'Académie Moderne.

1927 : naissance de sa fille, Wanda. Se sépare de Grabowski.

1928 : début de sa liaison avec Fernand Léger ; rejoint ses cours à l'Académie Moderne.

1930 : participe à l'exposition « Cercle et Carré » à la galerie 23.

1932 : passe du statut d'élève à celui d'assistante de Léger. Adhère au parti communiste.

1939 : fermeture de l'Académie. Installe avec Georges Bauquier un atelier à Montrouge. Devient membre du comité directeur de l'Union des patriotes soviétiques.

1940-1945 : exil de Fernand Léger à New York.

1941 : entre dans la Résistance sous le nom de Georgette Paineau.

1945 : à la Libération, peint une série de portraits pour le X^e congrès du PCF et le 1^{er} congrès de l'Union des femmes françaises.

Réouverture de l'Académie sous le nom de l'Atelier de Fernand Léger.

1946 : organise une vente aux enchères de 150 tableaux (Léger, Braque, Picasso, Matisse...) au bénéfice des anciens prisonniers de guerre soviétiques.

1948 : reçoit confirmation de sa nationalité soviétique.

1952 : divorce d'avec Stanislas Grabowski. Épouse Fernand Léger.

1953 : participe à l'exposition « De Marx à Staline » à la Maison des métallurgistes. Première rétrospective « Nadia Petrova » à la galerie Bernheim-Jeune.

1955 : disparition de Fernand Léger. Consacre les dernières années de sa vie à la valorisation de l'œuvre du maître à travers la création de musées et l'organisation d'expositions, et poursuit les grandes réalisations avec l'équipe de l'Atelier.

1957 : épouse Georges Bauquier.

1959 : installe son atelier au château Bellevue à Callian (Var).

1960 : inauguration du musée Fernand Léger à Biot (Alpes-Maritimes).

1960 : acquiert un appartement à Moscou.

À partir de 1965 : envoie plus de 2 000 reproductions de tableaux de maîtres en URSS pour l'édification artistique des Soviétiques.

1970 : inauguration de la ferme-musée Fernand Léger à Lisores (Calvados).

1971 : exposition d'œuvres suprématisistes à l'Espace Cardin.

1972 : est décorée de l'ordre du Drapeau rouge par Ekaterina Fourtseva, ministre de la Culture de l'URSS.

1982 : décède à Grasse le 7 novembre.



Photo : Ida Kar © National Portrait Gallery, Londres - Nadia Khodossievitch-Léger avec divers autoportraits par Ida Kar, 1961, tirage bromure vintage

Un commissariat collectif :

- Elie Barnavi
- Aymar du Chatenet
- Jean du Chatenet
- Michel Draguet
- Léa Rangé
- Benoît Remiche

appuyés par toute l'équipe de Tempora.

Œuvres commentées

Jeune fille suprématisiste



Nadia Léger, *Jeune fille suprématisiste*

Cette œuvre sur papier s'inscrit dans la lignée du « réalisme cubo-futuriste » de Malevitch, un des premiers inspirateurs de Nadia. Le corps géométrisé de la jeune fille, allant des pieds triangulaires jusqu'à la tête en demi-cercle, repose sur des aplats bleus et rouges et des formes striées qui dynamisent la composition. Dans un carnet de dessins des années 1920 ne représentant plus que des formes géométriques sans volonté de représentation, le sujet va jusqu'à disparaître. Elle explore brièvement le suprématisisme ou « monde sans-objet » de Malevitch, et y reviendra dans les années 1960.

Nadia Léger

Jeune fille suprématisiste

Vers 1921-1922

Encre de Chine et gouache

Collection particulière

La « couleur en dehors »

Dans *Nature morte aux poissons*, Nadia reprend le concept de « couleur en dehors » du trait expérimenté par Fernand Léger pour la première fois en 1943 lors de son exil aux États-Unis.

Les lumières multicolores des publicités vues à New York lui ont inspiré la dissociation de la couleur et du dessin. Les aplats de couleurs pures, disposés librement sur la toile en dehors des larges cernes noirs, confèrent une énergie nouvelle. Cette technique se retrouve dans un portrait de Nadia peint par Fernand en 1953, l'un et l'autre étant des modèles récurrents pour chacun.



Nadia Léger, *Nature morte aux poissons* et Fernand Léger, *Sans titre - Nadia portrait*

Nadia Léger

Nature morte aux poissons

1949

Huile sur toile

Collection particulière

Fernand Léger

Sans titre [Nadia]

1953

Gouache et encre de Chine sur papier

Collection particulière

Autoportrait

Cet autoportrait est la réponse de Nadia au portrait de la grande collectionneuse américaine Maud Dale réalisé en 1935 par Fernand Léger lors d'un séjour aux États-Unis. Nadia reprend la composition de ce rare portrait de commande de Fernand pour affirmer son statut d'artiste. Le regard assuré défiant le spectateur, Nadia pose devant un rideau rouge ondulant, probable évocation de son engagement communiste. En effet, cette année-là, en 1948, elle obtient la nationalité soviétique tant désirée. Cet autoportrait majeur sera traduit en mosaïque sur la tombe de l'artiste à Callian dans le Var.



Nadia Léger, *Autoportrait*

Nadia Léger

Autoportrait

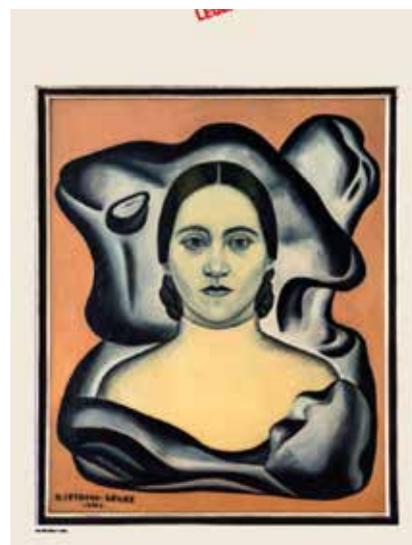
1948

Huile sur toile

Collection particulière

Le serment d'une résistante

« Je vais peindre un autoportrait, parce que quelqu'un a dit que la vie de résistant est très courte et qu'il se peut que ma propre fin soit proche. Puisse ma fille Wanda garder un souvenir de moi. » En 1941, Nadia et sa fille de 14 ans vivent seules et rejoignent la Résistance. Avec cet autoportrait frontal au visage sérieux émergeant d'une forme abstraite, Nadia prête serment. Un an plus tard, cette forme aux allures de racine accueille une image du martyr, une femme pendue, dans *La Mort de Tania*. Elle fait de ce type de composition, décliné dans une série d'œuvres, une signature.



Nadia Léger, *Autoportrait. Le serment d'une résistante*

Nadia Léger

Autoportrait. Le serment d'une résistante

1941

Huile sur toile

Collection particulière

Un réalisme de propagande

La Marchande de poissons, *Les Mineurs* et *Les Constructeurs* composent une série à la gloire des travailleurs, exposée en 1953 pour la première rétrospective de Nadia Petrova (le nom russe de son père). Les figures archétypales avec leurs attributs, souvent magnifiées par la contre-plongée, se dégagent sur un arrière-plan stylisé.

S'il oppose au réalisme socialiste soutenu par Aragon un « réalisme de conception » non propagandiste, Fernand Léger partage avec Nadia certains sujets. À la même époque, il peint ses *Constructeurs* et une *Composition aux deux matelots* qui, mis ici en regard des *Mineurs* de Nadia, montre une palette et une composition semblables.

Fernand Léger

Les Constructeurs

1950-1953

Huile sur toile

Collection particulière

Nadia Léger

Les Mineurs

1950-1953

Huile sur toile

Collection particulière

Fernand Léger

Composition aux deux matelots

1951

Huile sur toile

Musée national Fernand Léger, Biot

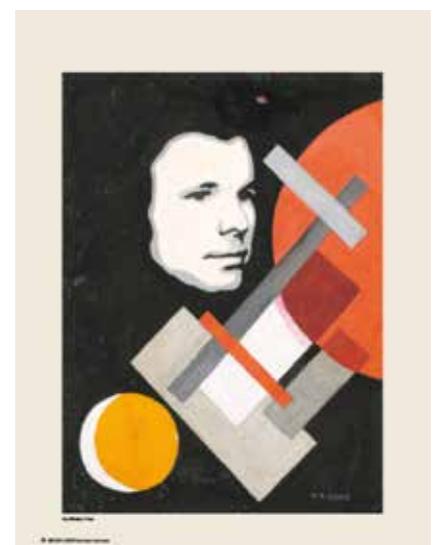


Fernand Léger, *Les Constructeurs*; Nadia Léger, *Les Mineurs*; Fernand Léger, *Les Matelots*

Gagarine

Premier humain à effectuer un vol orbital autour de la Terre, Youri Gagarine devient un ambassadeur du régime soviétique. Lors de sa visite en France en 1963, il réside à Gif-sur-Yvette dans la propriété de Nadia Léger, mise à disposition du PCF.

Cet exploit, d'une part, aiguise la fierté patriotique de la Russe et, d'autre part, enfante une révélation artistique. Nadia voit en Gagarine un messie, et en Malevitch son prophète. Figuration – exigence d'un « art pour le peuple » – et abstraction – puisée dans le système suprématisiste – cohabitent pour représenter une réalité céleste et exalter le héros de la guerre des étoiles.



Nadia Léger, *Youri Gagarine, composition suprématisiste*

Nadia Léger

Youri Gagarine, composition suprématisiste

1963

Gouache sur papier

Collection particulière

Nadia Léger. Une femme d'avant-garde au Musée Maillol (*suite*)

Vers la Terre

En affirmant en 1920 que « la peinture est finie », Malevitch avait déconcerté son adepte. À la fin des années 1960, après trente ans de développement d'une œuvre réaliste, les tableaux de Nadia aux compositions de formes géométriques sont une objection à l'assertion de son premier inspirateur.

La double datation des toiles peut surprendre, mais est révélatrice d'une démarche neuve. L'artiste se sert en effet des dessins de ses carnets suprématistes, réalisés vers 1920, comme des études préparatoires pour de nouvelles réalisations illustrant le mouvement des astres.

Nadia Léger

Naissance du mouvement, Envol 1

Daté, 1922-1968

Huile sur toile

Collection particulière

« L'important n'est pas ce qu'on a fait, mais ce qui reste à faire. Rien n'est fini. »

Nadia Léger



Nadia Léger, *Naissance du mouvement, Envol 1*



Du 8 novembre 2024 au 23 mars 2025

Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30
Nocturnes les mercredis jusqu'à 22 h 00

Musée Maillol Paris

59-61, rue de Grenelle – 75007 Paris

www.museemaillol.com

Maillol / Lüpertz

17 novembre 2024 – 23 mars 2025

Maillol reçoit Lüpertz, ou est-ce l'inverse? Le musée Maillol présente, du 17 novembre au 23 mars, un dialogue inédit dans le parcours de ses collections permanentes entre les deux artistes. Le maître allemand du néo-expressionnisme connu pour « dynamiser » la perfection classique, choisit donc sa filiation, celle de Maillol, qui, lui aussi, sous une apparente harmonie facile, cache de nombreuses audaces plastiques.

L'idée de faire entrer l'œuvre de Markus Lüpertz en résonance avec la collection du musée Maillol apporte un regard pointu sur la production de l'artiste allemand et s'est imposée. Lüpertz est l'un des grands représentants du néo-expressionnisme et un amoureux

de la forme. Les grandes rétrospectives au musée d'Art moderne de la Ville de Paris en 2015 ou au Haus der Kunst de Munich en 2019 n'avaient pas pour vocation de l'inscrire dans le récit de l'histoire de l'art, mais plutôt de le positionner explicitement dans l'art contemporain. Lüpertz s'inscrit pourtant plus qu'aucun autre artiste de sa génération dans l'histoire de l'art. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2022 les musées d'Orléans avaient pris le parti de l'exposer à la façon d'un artiste du passé.

Dans la même démarche, mais d'une manière plus intimiste, Aristide Maillol reçoit Markus Lüpertz dans ses murs. Un artiste allemand, « peintre-sculpteur » comme il se définit lui-même, choisit

donc de s'inscrire dans la filiation de Maillol – c'est-à-dire avec lui, et après lui. Maillol, le solaire, dont les œuvres respirent la plénitude, déclinent l'éclat d'une beauté vivante, la présence d'un corps harmonieux et silencieux, sera mêlé à une trentaine de toiles de grand et petit format.

Voici la proposition d'un artiste d'aujourd'hui qui n'aura jamais voulu renoncer à peindre et sculpter et n'a eu de cesse de s'interroger sur ce que nous faisons du passé et pouvons en faire, parce que, selon lui, il n'existe pas la tradition d'un côté et la création de l'autre. Une réponse anti-nostalgique et moderne qui s'inscrit joyeusement dans l'histoire. Aucun choix n'a été placé ou retenu au hasard : le grand

tableau *Westwall* (1968), une toile de 2 x 12,5 mètres en cinq morceaux, qui s'inscrit dans l'histoire contemporaine d'après-guerre, ornera la salle des grandeurs natures de Maillol ; *Les Trois Grâces* (2000) en dessins et sculpture dialogueront implicitement avec *les Nymphes dans la prairie* (1930-1938) du maître des lieux.



« L'important n'est pas ce qu'on a fait, mais ce qui reste à faire. Rien n'est fini. »
Nadia Léger

La Compagnie nationale des experts spécialisés en œuvres d'art regroupe environ 190 experts dans des domaines couvrant les antiquités, tableaux, livres, curiosités et objets d'art de toutes époques.

Les œuvres d'art n'ont pas de secrets.
Elles ont leurs experts.
Works of art have no secrets
for professional experts.

Suivez l'actualité de la CNE et de ses membres sur le site de la CNE et sur les réseaux sociaux (Instagram @cne.art).



Le journal de la CNE
Édité par la Compagnie nationale des experts

Rédactrice en chef

Judith Schoffel de Fabry

Bureau de la rédaction

Astrid Gilliot

10 rue Jacob, 75006 Paris

+33(0)1 40 51 00 81

cne@wanadoo.fr

www.cne-experts.com

Création graphique : Delphine Glachant

Impression : Corlet

ISSN 2260-7900

© 2025 Compagnie nationale des experts

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.